

ANNEXE III

DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

L'enjeu des conférences techniques de l'année 2010 est double : il s'agit d'une part d'analyser l'exécution de l'année 2009, afin notamment de réaliser une prévision d'exécution pour l'année 2010, et d'autre part de préparer la budgétisation du deuxième budget triennal (2011-2013).

Par rapport aux conférences techniques des années 2008 et 2009, l'objectif a été de simplifier, autant qu'il était possible et souhaitable, les demandes d'information aux ministères faisant l'objet d'échanges avec les bureaux de la direction du budget, tout en conservant les modifications du format des tableaux faites au cours de la dernière procédure budgétaire.

Les tableaux ci-joints s'organisent en trois parties :

- l'analyse de l'exécution 2009 et la prévision d'exécution pour l'année 2010 ;
- la détermination du tendancier pour les années 2011 à 2013 ;
- l'évaluation de l'incidence en ETPT pour les années 2008 à 2010 du changement des règles de décompte des emplois impliqué par le passage d'ODE à Chorus (à compter du 1^{er} janvier 2011).

Les ministères pourront utiliser l'outil de budgétisation des dépenses de personnel (« outil 2BPSS ») qui leur sera adressé par circulaire dans les prochains jours.

I- Analyse de l'exécution des crédits de titre 2 et des emplois en 2009, et prévision d'exécution 2010 (tableaux 1 à 10)

A- Analyse de l'exécution des crédits de titre 2 et prévision d'exécution 2010 (tableaux 1 à 7)

Cette analyse se concentrera sur les points suivants :

- L'identification des soldes nets (positifs ou négatifs) de crédits de titre 2 en 2009 (par ministère), à partir notamment de l'analyse du solde de fin de gestion, des mouvements de fongibilité asymétrique non technique et des éventuelles annulations / ouvertures de crédits.
- La détermination des assiettes de CAS « Pensions » à partir des cotisations versées en 2009, en tenant compte de la baisse du taux de CAS Pensions des fonctionnaires civils de l'Etat pour le mois de décembre ;
- La fongibilité asymétrique, en faisant la distinction entre la fongibilité dite « technique » et la fongibilité non technique, liée à des efforts de gestion ;

- La détermination des éléments à retraiter de l'exécution 2009 et du socle d'exécution 2009 retraité (cf. tableau 1) à partir duquel pourront être appliqués les différents facteurs d'évolution de la masse salariale pour l'année 2010, afin d'établir une prévision d'exécution ;

- La détermination des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale (GVT – cf. ci-dessous –, mesures générales, mesures catégorielles, incidence du schéma d'emplois) en 2009 (exécution) et en 2010 (prévision). Les ministères porteront une attention particulière aux évolutions de périmètre (transferts vers les opérateurs, décentralisation le cas échéant...).

LE GVT POSITIF

Il retrace l'incidence positive (« glissement ») sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, au choix par liste d'aptitude ou par examen professionnel.

L'effet « vieillissement » (V) est dû aux augmentations strictement liées à l'ancienneté (passages d'échelons). L'avancement d'échelon est quasiment automatique en fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle. Il peut être accéléré (réductions d'ancienneté dans le cadre de la notation) et plus rarement retardé.

La composante « technicité » (T) dépend des promotions de grade et de corps, au choix ou par examen professionnel.

Estimation du GVT positif :

Bien que très approximatif et encore perfectible, un calcul à partir des fichiers de paye en raisonnant sur les indices majorés constitue une méthode pour approcher le GVT positif indiciaire.

Ce mode d'approximation repose donc sur le calcul de l'indice réel moyen en n et n+1 par catégorie. Cet indice est calculé en conservant uniquement les agents présents les années n et n-1, à partir des numéros INSEE des fichiers de paye. A partir de ces données, il est alors possible de calculer l'indice moyen annuel de cette population l'année n, puis n+1.

La variation observée provient du GVT positif indiciaire, des mesures catégorielles statutaires ainsi que des distributions de points. En supposant quantifiable l'impact de ces dernières, un GVT positif indiciaire peut être déduit.

Cette méthode est utilisée à défaut d'une méthode de basée sur le suivi individuel de la carrière des agents.

LE GVT NEGATIF

Le GVT négatif représente l'économie mécanique de masse salariale due aux évolutions de la pyramide des âges et au remplacement des effectifs sortants par des effectifs entrants dont les rémunérations sont en moyenne inférieures (personnels en début de carrière rémunérés en bas de la grille).

Calcul du GVT négatif :

$GVT^- = \text{nombre de sorties} \times (\text{coût moyen d'un sortant} - \text{coût moyen d'un entrant})$

L'estimation du GVT doit faire l'objet d'échanges avec les bureaux sectoriels de la direction du Budget.

- Les mesures catégorielles : un échange devra avoir lieu sur la nature et le coût des mesures catégorielles réellement exécutées en 2009, et celles qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2010. Vous veillerez à la distinction entre la dépense liée aux mesures catégorielles

passées (effet extension année pleine) et celle liée aux mesures catégorielles nouvelles de l'année considérée.

- La détermination des coûts moyens d'entrée et de sortie par catégorie d'emplois, qui permet de calculer l'incidence du schéma d'emplois en crédits ainsi que le GVT négatif.

B- Analyse de l'exécution des emplois (tableaux 8 à 10)

En cohérence avec les informations sollicitées dans les RAP 2009, les informations demandées portent sur les points suivants :

- la détermination de la consommation en emplois (ETPT) en 2009, à partir de l'outil de décompte des emplois (ODE). Le tableau proposé permet, une fois les retraitements opérés et les éventuels transferts de gestion pris en compte, d'apprécier le respect par le ministère du plafond d'emplois arrêté en loi de finances initiale. Les écarts au plafond voté en 2009 seront détaillés et expliqués (notamment le niveau des vacances structurelles d'emplois).

- Les flux d'effectifs entrants et sortants par catégorie d'emplois. Une attention particulière sera portée à l'estimation des flux de départs, notamment de départs en retraite. Seront par ailleurs indiquées les dates moyennes d'arrivée et de départ. Ce tableau permettra par ailleurs de déterminer le niveau de réalisation du schéma d'emplois en exécution par rapport à celui prévu en loi de finances initiale ; les écarts éventuels seront détaillés et expliqués. Le cas échéant, la décomposition des flux pourra être réalisée au niveau du programme.

Toute création, suppression, modification de libellé ou de contenu des catégories d'emplois qui serait envisagée pour 2011 devra être portée à la connaissance des bureaux de la direction du Budget à l'occasion des conférences techniques. Vous veillerez notamment à prendre en compte les modifications de périmètres (transferts entre ministères, mise en œuvre d'une délégation de gestion...) qui pourraient justifier de tels changements.

II- Détermination du tendancier pour les années 2011-2013 (tableau 11 ainsi que les tableaux 2, 5, 6, 9 et 10)

Les conférences techniques de l'année 2010 ont également pour objet de parvenir à la définition d'un tendancier des dépenses de titre 2 sur la période 2011-2013. Un tableau spécifique est prévu à cet égard (tableau 11).

La construction de ce tendancier, dont on rappelle qu'il ne constitue pas une cible de dépense, reposera sur les hypothèses suivantes :

- point fonction publique : hausse de 0,5 % au 1^{er} juillet 2011 (intégrée dans les sous-jacents au premier triennal ; elle est conservée par simplicité, sans préjudice des arbitrages transversaux ultérieurs), puis stabilité les deux années suivantes au niveau atteint au 1^{er} juillet 2011, soit 55,8413 €) ;

- la prise en compte des effets reports de 2010 sur 2011 ;

- pour l'année 2011 : l'exécution intégrale du schéma d'emplois sous-jacent à la loi de programmation des finances publiques ; pour les années 2012 et 2013, l'hypothèse, à ce stade où le schéma d'emplois ne sera pas encore déterminé, d'un remplacement de tous les départs en retraite (stabilité des effectifs en ETP). Les hypothèses de départ en retraite devront être expliquées lors des échanges avec la direction du Budget. Elles seront exprimées en ETP ;

- enfin, la prise en compte des effets de périmètre (décentralisation, transferts vers ou depuis les opérateurs) pouvant être envisagés de manière raisonnable lors du deuxième triennal.

III- Simulation des écarts entre Chorus et ODE pour le décompte des ETPT (tableau 12)

La fonctionnalité de décompte des emplois est mise en œuvre dans Chorus depuis la version 4 (déployée début janvier 2010). Toutefois, ODE continue jusqu'à la finalisation de Chorus (début 2011) de constituer l'unique source officielle pour le décompte des emplois en exécution.

Pour les agents non rémunérés sur la base d'un indice (autres que les ouvriers rémunérés sur la base d'un taux horaire), la convention de calcul de décompte de ces emplois dans Chorus reposera sur la règle suivante : *1 ETPT = 1 dossier agent*.

Cette règle de calcul diffère des modalités de décompte ayant cours aujourd'hui dans ODE. Deux modalités coexistent dans ODE : par défaut, la rémunération brute des agents précités est divisée par la rémunération brute moyenne ministérielle d'un ETPT rémunéré sur la base d'un indice ; pour une liste déterminée de grades, les ETPT sont valorisés sur la base du nombre de dossiers agent (*1 ETPT = 1 dossier agent*).

Il est donc demandé aux ministères de renseigner un tableau permettant d'évaluer l'incidence en ETPT pour les années 2008 à 2010 du passage d'ODE à Chorus. Le tableau permet de faire la distinction, au sein des dossiers des agents non indiciés, entre ceux qui sont décomptés selon la convention « *1 dossier = 1 ETPT* », et ceux qui sont décomptés selon la convention « *rémunération brute moyenne* », et, grâce à la valorisation en ETPT des dossiers décomptés selon cette convention, permet de simuler le passage au mode de décompte en vigueur à partir de 2011.

1- Exécution des crédits de titre 2 en 2009

Ministère :

Ressources		Emplois	
LFI 2009		Dépenses de personnel	
Reports			
Décrets de transferts entrants		Décrets de transferts sortants	
Décrets d'avance		Décrets d'avance (annulation)	
LFR		LFR (annulation)	
Autres mouvements (arrêtés de répartition, DDAI)		Fongibilité asymétrique technique	
Fonds de concours		Fongibilité asymétrique non technique	
Total	0,00	Total	0,00
		Solde de fin de gestion	0,00

Marge de titre 2 (/LFI 2009) (solde annulations/ouvertures + fongibilité asymétrique non technique + solde fin de gestion)	0,00
---	------

2- Assiette des cotisations au CAS Pensions

Ministère :

	LFI 2008		Execution 2009		LFI 2010			Prévision d'exécution 2010			Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2013
	assiette de cotisation	taux de cotisation	taux de cotisation au CAS Pensions	assiette de cotisation	taux de cotisation de janvier à novembre	taux de cotisation en décembre	taux de cotisation au CAS Pensions	taux de cotisation	assiette de cotisation	taux de cotisation	assiette de cotisation au CAS Pensions	assiette de cotisation	assiette de cotisation
CAS pensions civils et ATI		60,46%	60,46%	60,46%	40,48%		62,47%		62,47%				
CAS pensions militaires		108,39%	108,39%	108,39%	108,39%		108,63%		108,63%				
Subvention d'équilibre au FSPOEIE													
TOTAL		27,00%	27,00%	27,00%	27,00%		30,00%		30,00%				
Cotisation patronale au FSPOEIE (partie hors CAS)													

NB : Les ministères tiendront compte des éventuels événements de gestion pouvant introduire une déconnection entre l'assiette, le taux et la cotisation versée (par exemple, les retenues pour faits de grève...).

3- Fongibilité asymétrique en 2009 et 2010

Ministère :

Mission du budget général	Code Programme	Programme du Budget général	Total fongibilité asymétrique exécutée en 2009	dont technique	dont effort de gestion ou surbudgétisation	Objet (mesures financées)
Mission A		Programme 1				
		Programme 2				
Mission B		Programme 3				
		Programme 4				
TOTAL						

Mission du budget général	Code Programme	Programme du Budget général	Total fongibilité asymétrique prévue en 2010	dont technique	dont effort de gestion ou surbudgétisation	Objet (mesures financées)
Mission A		Programme 1				
		Programme 2				
Mission B		Programme 3				
		Programme 4				
TOTAL						

4- Exécution des crédits de titre 2 retraitée par catégorie

Ministère :

Exécution du titre 2 en M€	2009
Hors CAS	
CAS	

Eléments à retraiter de l'exécution 2009 pour constituer une base de masse salariale sur laquelle pourront s'imputer les facteurs d'évolution des dépenses de personnel en 2010 (en M€, avec 2 décimales)	2009	
	Hors CAS	CAS
Transferts pérennes en gestion 2008 et en LFI 2009 (-/+)		
Décentralisation (-)		
GIPA (-)		
Primes non reconductibles (-)		
Apurement d'un report de charges de 2008 (-)		
Report de charges sur 2010 (+)		
Retard dans le versement d'une contribution au CAS Pensions		
Autre (préciser)		
Total des éléments retraités		

Exécution des crédits de titre 2 en 2009 retraitée des éléments non reconductibles, des mesures de périmètre de LFI 2010 et des transferts pérennes intervenus en cours de gestion 2009 (en M€, avec 2 décimales)	2009
Rémunérations principales 2009 (catégorie 21) (hors crédits transférés en gestion) Part évoluant avec le point et le GVT Part évoluant uniquement avec le point Rémunération des emplois gérés en enveloppe Part évoluant différemment (hors emplois gérés en enveloppe)	
Indemnitaire 2009 (catégorie 21) Part évoluant avec le point Part évoluant différemment	
Cotisations sociales hors CAS Pensions (catégorie 22) Masse des cotisations patronales Dont contribution employeur FSPOIE	
Contributions employeur au CAS Pensions exécutées en 2009 Contribution au CAS pensions au titre des civils et ATI Contribution au CAS pensions au titre des militaires Subvention au FSPOEIE(ouvriers d'Etat)	
Prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23)	
Total T2 retraité (*)	
Total T2 retraité hors CAS	

(*) Ce total est égal à la somme de l'exécution du titre 2 en 2009 et des éléments à retraiter de 2010.

5- FACTEURS D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (T2 hors CAS Pensions)

Ministère :

(en M€, avec une décimale)	Exécution 2009	Prévision Exécution 2010	Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2013
Socle exécution (ou prévision) N-1 retraitée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont exécution (ou prévision) n-1 hors CAS Pensions</i>		0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont changements de périmètre du ministère 2010/2009</i>					
<i>dont débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>					
Impact du schéma d'emplois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont EAP schéma d'emplois n-1</i>					
<i>dont schéma d'emplois n</i>					
Mesures catégorielles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mesures générales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont EAP augmentation du point d'indice n-1</i>					
<i>dont augmentation du point d'indice en n</i>					
<i>dont GIPA (**)</i>					
<i>dont mesures bas salaires</i>					
GVT solde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont GVT positif</i>					
<i>dont GVT négatif</i>					
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont variation des prestations sociales - catégorie 23 (*)</i>					
<i>dont indemnités des jours de CET (**)</i>					
<i>dont variation de fongibilité asymétrique technique (*)</i>					
<i>dont mesures de restructuration (**)</i>					
<i>dont...</i>					
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(*) A renseigner en variation par rapport à l'année précédente

(**) Montant total prévu au titre de l'année (à débaser du socle d'exécution de l'année suivante)

7- Coûts moyens par catégories d'emplois (hors CAS Pensions)

Ministère :

(2009, en M€, avec 2 décimales)	entrants	moyen	sortants
Coûts moyens	0	0	0
Catégorie d'emploi 1 : XXXX	0	0	0
a) traitement (y compris IR et SFT)			
b) primes et indemnités			
<i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
Catégorie d'emploi 2 : XXXX	0	0	0
a) traitement (y compris IR et SFT)			
b) primes et indemnités			
<i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
Catégorie d'emploi 3 : XXXX	0	0	0
a) traitement (y compris IR et SFT)			
b) primes et indemnités			
<i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
Catégorie d'emploi 4 : XXXX	0	0	0
a) traitement (y compris IR et SFT)			
b) primes et indemnités			
<i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			

IR : indemnité de résidence SFT : supplément familial de traitement

NB : 1- les dépenses de la catégorie 23 du titre 2 (prestations et allocations diverses) seront exclues.

2- l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) doit être comptabilisée dans la catégorie "primes et indemnités".

8- Exécution 2009 du plafond d'emplois

Ministère :

	2009
Sortie ODE brute au 31 décembre 2009	

Commentaires

Retraitements de l'exécution	
personnels mis à disposition (et autres retraitements hors PSOP)	
autres	
TOTAL	0

Exécution 2009 (périmètre de gestion)	0
--	----------

Transferts en cours de gestion 2009	
SORTANTS	
ENTRANTS	
TOTAL	0

Exécution 2009 (périmètre LFI)	0
---------------------------------------	----------

Plafond LFI 2009	
-------------------------	--

<i>taux de consommation du plafond d'emplois (en %)</i>	
<i>taux de consommation des crédits (en %)</i>	

Ministère :

Les données seront renseignées sur le périmètre ministériel, à périmètre 2010, en ETP.

	2009	2010	2011	2012	2013
CATEGORIE 1					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
<i>dont départs à la retraite</i>					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 2					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
<i>dont départs à la retraite</i>					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 3					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
<i>dont départs à la retraite</i>					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 4					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
<i>dont départs à la retraite</i>					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
CATEGORIE 5					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs (comptés positivement)					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
<i>dont départs à la retraite</i>					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Emplois non liés au point					
Arrivées					
Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12					
Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne					
Mois moyen des arrivées ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des arrivées ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
Départs					
Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12					
Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne					
Mois moyen des départs ci-dessus					
Incidence de la date moyenne des départs ex : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL ENTREES (ETP)	0	0	0	0	0
TOTAL SORTIES (ETP)	0	0	0	0	0
<i>dont départs en retraite</i>	0	0	0	0	0
SOLDE ENTREES-SORTIES	0	0	0	0	0
RAPPEL SCHEMA D'EMPLOIS					

10- Mesures de périmètre

Ministère :

NB : Celles-ci ne sont pas concernées par les mises à disposition qui n'ont pas d'impact sur le titre 2.

Impact sur le titre 2, hors CAS Pensions de la décentralisation

Les variations de la masse salariale et des ETP doivent être renseignées avec un signe négatif.

Masse salariale (en M€)	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Rémunérations principales	0	0	0	0	0
Rémunérations indemnitaires	0	0	0	0	0
TOTAL non chargé	0	0	0	0	0
Cotisations sociales	0	0	0	0	0
TOTAL chargé	0	0	0	0	0

Effectifs décentralisés en ETP travaillés	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Impact sur le titre 2, hors CAS Pensions des transferts avec les opérateurs

Les variations de la masse salariale et des ETP doivent être renseignées avec un signe négatif lorsqu'il s'agit d'un transfert vers un opérateur et avec un signe positif lorsque le transfert se fait de l'opérateur vers l'Etat.

Masse salariale (en M€)	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Rémunérations principales	0	0	0	0	0
Rémunérations indemnitaires	0	0	0	0	0
Cotisations sociales	0	0	0	0	0
TOTAL chargé	0	0	0	0	0

Effectifs transférés en ETP travaillés	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---

11 - Tendancieriel 2011-2013 - Titre 2 hors CAS Pensions

Ministère XXX CP en M€	LFI 2009	Exécution 2009	LFI 2010	Prévision d'exécution 2010	Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Commentaires
Total ministère								
Total mission A								
Programme 1								
Programme 2								
Total mission B								
Programme 3								
Programme 4								

NB : La construction de ce tendancieriel repose sur les hypothèses suivantes :

- point fonction publique : hausse de 0,5 % au 1^{er} juillet 2011 (intégrée dans les sous-jacents au premier triennal ; elle est conservée par simplicité, sans préjudice des arbitrages transversaux ultérieurs), puis stabilisée les deux années suivantes au niveau atteint au 1^{er} juillet 2011, soit 55,8413 € de valeur annuelle brute du point) ;
- la prise en compte des effets reports de 2010 sur 2011 ;
- pour l'année 2011 : l'exécution intégrale du schéma d'emplois sous-jacent à la loi de programmation des finances publiques ; pour les années 2012 et 2013, l'hypothèse d'un remplacement de tous les départs en retraite (stabilité des effectifs en ETP). Les hypothèses de départ en retraite devront être expliquées lors des échanges avec la direction du Budget. Elles sont exprimées en ETP ;
- enfin, la prise en compte des effets de périmètre pouvant être envisagés de manière raisonnable lors du deuxième triennal.

Application de la convention 1 ETPT = 1 dossier agent pour les agents non-indiciés
Simulation écarts Chorus/ODE

12- Incidence en ETPT du passage d'ODE à CHORUS

Ministère :

données ODE	nombre de dossiers agent PSOP et équivalent (solde)	nombre de dossiers agent non indiciés (1)	dont dossiers décomptés selon convention 1 dossier = 1 ETPT (2)	dont dossiers décomptés selon convention rémunération brute moyenne (1)-(2)	valorisation en ETPT des dossiers décomptés selon convention rémunération brute moyenne (3)	écart valorisation en ETPT si convention 1 dossier = 1 ETPT (1)-(2)-(3)
2008						
2009						
2010						